



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3767

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Création d'un bassin de décantation des eaux pluviales pour la zone industrielle (ZI) de Meyzieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3767**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Meyzieu

objet : **Création d'un bassin de décantation des eaux pluviales pour la zone industrielle (ZI) de Meyzieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La création d'un bassin de décantation des eaux pluviales pour la ZI de Meyzieu correspond à la dernière phase de l'opération de restructuration des réseaux d'assainissement de la ZI.

Le bassin permettra la décantation des eaux pluviales collectées sur la ZI Meyzieu avant rejet dans le canal de Jonage.

La création de ce bassin est une obligation réglementaire. Dans le cadre de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes, l'arrêté préfectoral n° 2004-2970 du 31 août 2004 impose en effet la restructuration des systèmes d'assainissement, la création d'un même exutoire au canal de Jonage pour les eaux pluviales de la ZI Meyzieu et de la ZAC des Gaulnes et la construction d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la ZI. Les 2 premières phases ont déjà été réalisées.

II - Description du projet

Le projet prévoit la création d'un bassin permettant de décanter les eaux pluviales collectées sur la ZI Meyzieu pour atteindre les niveaux de rejet imposés par les services de l'état dans le canal de Jonage avec notamment :

- le raccordement amont et aval du futur bassin sur les ouvrages existants,
- la création d'un déversoir de tête pour écrêter le débit en entrée de bassin,
- la création d'un ouvrage d'entrée pour dissiper l'énergie hydraulique en entrée de bassin et répartir le flux sur l'ensemble de la largeur du bassin au niveau d'un système de type cloison de tranquillisation,
- la création d'un bassin d'un volume maximal de 12 200 m³ comprenant un revêtement béton en fond permettant le lessivage des éléments décantés et la circulation des engins d'exploitation ainsi qu'un dispositif de type de cloison permettant de mieux répartir le flux,
- la création d'un ouvrage de sortie permettant de réguler le débit et de vidanger le bassin comprenant un déversoir équipé en amont d'une lame siphonoïde permettant de retenir les hydrocarbures légers et les flottants,
- le système d'autosurveillance permettant de suivre la qualité des effluents en entrée et en sortie d'ouvrage,
- la destruction de l'ouvrage existant.

III - Coût financier

Cette opération de bassin était intégrée dans un programme plus vaste de restructuration des réseaux de la ZI de Meyzieu qui a fait l'objet de la délibération n° 2003-1484 le 20 octobre 2003. Dans ce cadre, l'individualisation totale nécessaire à la réalisation du programme de restructuration des réseaux pour une meilleure prise en compte des eaux pluviales était de 2 255 488,09 € TTC.

Cette enveloppe se répartissait sur les différentes phases d'intervention, soit :

- phase 2 : restructuration du réseau d'eaux pluviales de la rue Jaurès et acquisitions foncières pour le bassin,
- phase 3 : réalisation du bassin de traitement des eaux pluviales.

La phase 1 du projet concernait la restructuration du réseau d'eaux usées de la ZI et n'est pas comprise dans cette enveloppe (travaux imputés sur le budget annexe de l'assainissement).

L'ensemble des travaux devait être réalisé entre 2003 et 2012 mais la maîtrise du foncier pour la réalisation du bassin a nécessité une longue procédure d'expropriation, et ces travaux n'ont finalement pu être engagés qu'après 2015.

Les opérations de travaux sont aujourd'hui en phase de finalisation.

La présente demande d'individualisation complémentaire concerne la réévaluation du montant prévisionnel de l'opération. Les coûts estimés lors de la présentation du projet en 2003 ne suffisent pas à la réalisation complète du programme des travaux.

En effet, l'autorisation de programme initiale n'avait pas prévu :

- le recours à une maîtrise d'œuvre externalisée pour la réalisation du bassin,
- le recalage des travaux au regard des besoins effectifs du projet, réévalués suite aux retours des différents appels d'offres, et des besoins liés aux aléas de la phase travaux.

Le montant total du projet est réévalué à 2 255 488,09 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

L'augmentation de l'enveloppe financera les opérations de travaux permettant le bon achèvement du programme soit :

- le paiement de révisions liées au marché de réalisation du bassin à hauteur de 60 000 € TTC,
- le paiement d'un avenant au marché de travaux de réalisation du bassin à hauteur de 70 000 € TTC, comprenant :
 - . la dépose/repose d'un candélabre en béton,
 - . la fourniture et pose d'un ouvrage de chute et de jonction DN1200/DN2200,
 - . la fourniture et pose de 2 sondes de mesure de débit surfacique,
 - . la fourniture et pose de 3 préleveurs automatiques,
 - . la fourniture et pose d'une mesure de débit par sonde de hauteur piézométrique et capteur vitesse Doppler ;
- le paiement d'une opération complémentaire de réglage de terre végétale estimé à 40 000 € TTC suite aux mouvements de matériaux opérés sur le stock constitué au niveau de la parcelle jouxtant le bassin ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de création d'un bassin de décantation pour la ZI de Meyzieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 170 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en 2019, sur l'opération n° OP19O0561.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 425 488,09 € TTC en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 2 255 488,09 € TTC à partir de l'autorisation de programme travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.